

TABLEAU HONORAIRES D'AGENCE

 Au 1^{er} Avril 2017. TVA en vigueur 20%

TRANSACTION	REMUNERATION
-VENTE APPARTEMENT ET VILLA	5% TTC DU PRIX DE VENTE AVEC UN FORFAIT MINIMUM DE 7.000 EUROS TTC
-VENTE TERRAIN	10% TTC DU PRIX DE VENTE
-VENTE MURS COMMERCIAUX	10% TTC DU PRIX DE VENTE
-VENTE GARAGE	15% TTC OU UN FORFAIT MINIMUM DE 2.500 EUROS TTC

Les Mandats de vente dont les honoraires sont à la charge de l'acquéreur apparaîtront en pourcentage sur les publicités.

LOCATION	REMUNERATION
LOCATION D'HABITATION VIDE OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 Juillet 1989 art 5)	
-VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, REDACTION DU BAIL	10 EUROS / M ² Bailleur 10 EUROS / M ² Locataire
-ETAT DES LIEUX	3 EUROS / M ² Bailleur 3 EUROS / M ² Locataire
-LOCATION GARAGE (BAIL ET ETAT DE LIEUX COMPRIS)	FORFAIT DE 150 EUROS POUR LE LOCATAIRE ET FORFAIT DE 150 EUROS POUR LE PROPRIETAIRE

GESTION	REMUNERATION
-RENOUVELLEMENT DE BAIL	200 EUROS TTC LOCATAIRE
-GESTION	10% TTC SUR LES LOYERS NETS (assurance en supplément)

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
 Site internet : www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
 Adresse postale : 465, avenue de la Libération 54 000 NANCY
 Mail : mediation@vivons-mieux-ensemble.fr